

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2012, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert assiste à la rencontre.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du 2 avril 2012

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 6 mars 2012
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Avis Public Présentation des États financiers 16 avril à 19h30
- 6- Adoption du règlement 03-2012
- 7- Avis public signature de registre
- 8- Résolution Cour Municipale SPA
- 9- Article 59 Résolution à adopter
- 10- Terrain acquis de la vente pour taxes (Déterminer le prix de vente)
- 11- Représentant de la municipalité lors de la vente pour taxes
- 12- Toponymie Route Roy pour le 151, 157, 163,167 (anciennement Route 204 Ouest)
- 13- Dérogation mineure Sogetel
- 14- Soumission gravier
- 15- Calcium liquide
- 16- Service Incendie : A) Parole au directeur incendie
B) Nomination du technicien en prévention incendie
C) Borne sèche Lac-Algonquin
D)
- 17- Politique familiale
 - Acceptation et adoption du document final de la politique familiale de la présentation de son contenu dans la pochette.
 - Acceptation de la date de lancement de la politique du budget et des activités
- 18- Parole à l'inspecteur de voirie
- 19- Correspondance - -
- 20- Loisirs :
 - A) Offre d'emploi et engagement monitrices – comité de sélection
 - B) Rapport annuel Bibliothèque – demande budget 200\$
 - C) Local loisirs : équipements hockey, entreposage patins, stabilisateurs
 - D) résolution subvention Fête Nationale
- 21- Varia: A) Formation sécurité civile B) Soumission 911
C) Chambre de commerce Bellechasse D)
- 22- Période de questions
- 23- Ajournement 16 avril 2012 à 19h 30

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

45-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :

- Points 16- c) Borne sèche Lac Algonquin
- 20- c) Entrée lot 4 216 675
- d) Lettre Fadoq Ste-Rose
- e) Chambre de Commerce de Bellechasse

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2012

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture.

46-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

47-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 109 363.40\$ soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE

AVIS PUBLIC PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Avis public est par la présente donné que la directrice générale soumettra à la séance d'ajournement du 16 avril 2012 les états financiers et le rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2011. M. Jean-Guy Deblois vérificateur de la Municipalité fera cette présentation.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2012

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2012 CONCERNANT LA CRÉATION
D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BASSINS
DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE LA DISPOSITION DES BOUES »**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de vidange des bassins d'épuration et de disposition des boues doivent être effectués périodiquement et représentent des déboursés importants.

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période beaucoup plus longue et ainsi d'éviter une augmentation importante de la taxe d'assainissement des eaux l'année où ces travaux seront réalisés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité et du secteur concerné de créer une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration du réseau d'égout et de la disposition des boues.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Objet de la réserve financière

Une réserve financière est créée par le présent règlement pour le financement des dépenses relatives à la vidange des bassins d'épuration du réseau d'égout et de la disposition des boues provenant de ces bassins.

2. Montant projeté de la réserve

Le montant maximal de la réserve financière est de 60 000 \$.

3. Secteur déterminé

La réserve financière est créée au profit d'un secteur déterminé constitué de tous les immeubles utilisant le réseau d'égout et des futurs immeubles qui seront desservis par le réseau commun d'égout de la municipalité Sainte-Rose-de-Watford. Localisation : 299 à 860, rue Principale, 213 à 279, Route 204 ouest, 100 à 135, rue Caron, 670 à 745, rue Carrier, 2 à 4, rue Roy et 200, rue Dallaire.

4. Mode de financement

Le financement de cette réserve est fait à même le tarif annuel de la taxe d'opération de l'assainissement des eaux usées chargée à tous les immeubles desservis par ledit réseau pour un montant de 6000 \$ par année. De plus, les intérêts générés par les sommes ainsi affectées font partie de la réserve jusqu'à concurrence du montant projeté.

5. Durée

La réserve financière a une durée de dix (10) ans commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2021.

6. Mode d'utilisation de la réserve

Le conseil municipal, par résolution, affecte un montant de la réserve financière au budget pour le financement de dépenses reliées à la vidange des bassins des étangs aérés et à la disposition des boues.

7. Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses à la fin de l'existence de la réserve

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retourne au fonds général à un surplus accumulé affecté au bénéfice du secteur déterminé à l'article 3 du présent règlement.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 5 mars 2012

Adoption le 02 avril 2012

Affiché le 03 avril 2012

Avis public convocation au registre des personnes habiles à voter affiché le 03 avril 2012

Signature du registre le 10 avril 2012

Certificat procédure présenté au conseil le 16 avril 2012

Lyse Audet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

48-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement numéro 03-2012 « Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues » soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE

AVIS PUBLIC SIGNATURE DE REGISTRE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 avril 2012, le conseil municipal de Saint-Rose-de-Watford a adopté le règlement numéro 03-2012. intitulé : « **Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues** »
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 03-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 10 avril 2012, au bureau de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, situé au 695, rue Carrier.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 03-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 25 (vingt-cinq). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 03-2012 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 10 avril 2012, au bureau de la municipalité situé au 695, rue Carrier.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 2 avril 2012, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois ;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale : avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Secteurs concernés :

Route 204 Ouest

Pair 214 à 274
Impair 213 à 279

Rue principale

Pair 320 à 860
Impair 299 à 795

Rue Carrier

Pair 670 à 740
Impair 725 à 741

Rue Caron

Pair 100 à 130
Impair 105 à 135

Rue Dallaire

Pair 200 à 200

Lyse Audet *secrétaire-trésorière et directrice générale*

RÉSOLUTION COUR MUNICIPALE

Considérant que la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford fait partie intégrante de la Cour Municipale de la MRC de Bellechasse en vertu du décret 888-99 adopté par le Gouvernement du Québec qui est en vigueur depuis le 9 septembre 1999;

Considérant que si la municipalité entreprend des poursuites judiciaires suite à l'émission de constats d'infraction, elle devra en conséquence être représentée par un procureur dans le cadre des procédures qui auront lieu devant la Cour Municipale de la MRC de Bellechasse;

49-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Me Martin Bouffard de Morency Société d'avocats, soit nommé procureur de ladite Municipalité pour la représenter à la Cour Municipale de la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE

Nommer responsable de l'émission des constats d'infraction

50-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford délègue le pouvoir d'émettre des constats d'infraction en vertu de notre règlement 10-2011, concernant la garde les animaux de compagnie, à la SPA Beauce-Etchemins comme le prévoit l'entente de service à l'article 4.7.

ADOPTÉE

ARTICLE 59

Article 59 : avis de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford à l'égard de l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté le 12 janvier 2011, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d'autorisation à portée collective pour les 2 volets de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une entente, et ce, en collaboration avec les fonctionnaires des 2 Fédérations régionales de l'UPA concernées;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est intervenue à la suite de 3 rencontres de négociations, tenues les 18 mai, 7 juin et 30 août 2011; auxquelles rencontres ont participé les représentants des Fédérations de l'UPA (Beauce et Lévis-Bellechasse), les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que des membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a transmis le 13 mars dernier une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE,

51-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford estime qu'elle reflète l'ensemble des pourparlers et de l'entente négociée;

QUE le Conseil municipal signifie son acceptation à la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

TERRAIN ACQUIS DE LA VENTE POUR TAXES

52-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le prix du terrain acquis par vente pour taxes, situé dans la Grande-Ligne Sud sera vendu au prix de 3500\$. Ce terrain pourra être vendu à compter du 15 mai 2012.

ADOPTÉE

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ VENTE POUR TAXES

53-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale Lyse Audet ou son adjointe Linda Gilbert à représenter la municipalité lors de la vente pour taxes du 10 mai 2012.

ADOPTÉE

TOPONYMIE – ROUTE ROY

54-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'aviser les personnes concernées qui habitent sur la route Roy et qui utilisent Route 204, soit les numéros 151, 157, 163, 167, de faire le changement d'adresse approprié. La Municipalité avisera le directeur général des élections, Postes Canada, et la MRC des Etchemins pour officialiser ces adresses sur Route Roy.

ADOPTÉE

DÉROGATION MINEURE – SOGETEL

55-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une assemblée publique aura lieu le 7 mai 2012, à 19h30, pour la demande de dérogation mineure de Sogetel.

ADOPTÉE

SOUSSION GRAVIER

56-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE préparer des appels d'offres sur invitation pour le gravier pour ouverture à la séance de mai ou de juin 2012.

ADOPTÉE

SOUSSION CALCIUM LIQUIDE

57-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE préparer des appels d'offres sur invitation pour le calcium liquide pour ouverture à la séance de mai ou de juin 2012.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

Nomination d'un directeur incendie adjoint

58-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Claude Vincent soit promu au titre de directeur incendie adjoint en remplacement de M. Nil Dumas, étant donné que le travail de celui-ci ne lui permet plus d'être aussi disponible sur le territoire. M. Nil Dumas restera dans l'équipe du service incendie à titre d'officier. Des remerciements à M. Dumas pour toutes les années où il a occupé le poste de directeur et de directeur adjoint au sein de la municipalité.

ADOPTÉE

Lignes Radios mobiles

59-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les lignes réservées pour les radios mobiles soient révisées afin d'avoir moins de frais en les regroupant.

ADOPTÉE

60-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à faire changer la porte de l'entrepôt caserne.

ADOPTÉE

Nomination du technicien en prévention incendie

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford a adopté un règlement municipal concernant la prévention incendie;
Considérant que le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un officier désigné pour l'application dudit règlement ;

61-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme le technicien en prévention incendie de la MRC des Etchemins pour agir comme officier désigné pour l'application du règlement concernant la prévention incendie ;

Que par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application du règlement concernant la prévention incendie applicable par la municipalité.

ADOPTÉE

Borne sèche – Lac-Algonquin

62-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE déléguer M. Richard Fauchon et M. Claude Vincent à l'assemblée annuelle du Club du Lac Algonquin au mois de mai 2012 pour répondre s'il y a lieu aux interrogations des propriétaires du Lac-Algonquin concernant l'installation d'une borne sèche à cet endroit.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

Acceptation et adoption du document final de la politique familiale

63-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil Municipal adopte la politique familiale et son plan d'action qui ont été élaborés, ainsi que la présentation de ceux-ci dans une pochette. La politique familiale sera remise à tous les citoyens de la municipalité après le lancement officiel.

ADOPTÉE

Acceptation de la date de lancement de la politique familiale

64-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la date du 23 juin 2012 pour le lancement de la politique familiale. Lors du lancement des activités familiales seront mises en valeur. Le programme, ainsi que les dépenses prévues seront présentés pour approbation par le conseil à une prochaine réunion.

ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR

CORRESPONDANCE

Debloubac

65-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil retient les services de Debloubac pour le ramassage des animaux morts (chevreuil, orignal) dans la municipalité pour une période de 1 an.

ADOPTÉE

Centenaire Ste-Justine

Nous allons vérifier pour la disponibilité et revenir à la prochaine réunion.

66-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
DE présenter la candidature de Geneviève Roy à URLS Chaudière-Appalaches, « volet recrue ».
ADOPTÉE

LOISIRS

Offre d'emploi moniteurs (trices) terrain de jeux

67-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
De faire paraître une offre d'emploi pour les postes de moniteurs pour le terrain de jeux. Madame Isabelle Pruneau, Linda Gilbert et Lyse Audet feront parties du comité de sélection.
ADOPTÉE

Rapport annuel Bibliothèque – demande budget 200\$

Reporté à la rencontre du 16 avril.

Local loisirs

Résolution programme Fête Nationale

68-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE madame Geneviève Roy du Comité de Loisirs Sainte-Rose soit autorisée à présenter une demande de subvention aux manifestations locales de la fête nationale.
ADOPTÉE

VARIA

Formation sécurité civile

68-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QU'une inscription soit faite pour une formation en sécurité civile lors d'un évènement majeur.
ADOPTÉE

Soumission 911

69-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la soumission de Kalitec pour la fourniture de poteau de signalisation 9-1-1 pour la municipalité soit acceptée avec les modifications suivantes : choix de la 2^e option, soit les poteaux peints en bleu au coût de 33.90\$ chacun et tel que confirmé par courriel par M. Robert Gratton le 2 avril 2012 à 11h30, la livraison sera gratuite.
ADOPTÉE

Entrée problématique, 2^e Rang

70-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
DE faire parvenir une lettre au propriétaire du lot 4 216 675, 2^e Rang, de voir à repositionner son entrée privée afin que l'eau qui s'écoule de son terrain ne vienne plus endommager notre chemin. Les travaux de correction sont à la charge du propriétaire et devront se faire sous la

supervision de notre inspecteur municipal. D'aviser M. Claude Vincent au moins 24 heures à l'avance.
ADOPTÉE

Chambre de commerce de Bellechasse

71-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ SUR DIVISION DES VOTES, 2
CONSEILLERS ÉTANT CONTRE**

QUE la Municipalité est en accord de voir la Chambre de commerce et d'entreprise de Bellechasse venir animer notre milieu et stimuler le réseautage de nos entreprises. Que la Municipalité s'engage à adhérer à la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins et de défrayer notre adhésion au coût de 170\$/ an. La Cotisation pour l'année 2012 sera de 70\$, vu que la période se termine le 31 août prochain. S'il s'avérait que moins de 6 municipalités des Etchemins y adhèrent, notre municipalité aura à se prononcer si elle désire ou non demeurer membre, vu que l'appellation BELLECHASSE –ETCHEMIN ne pourra être officialisée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

72-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit ajournée au 16 avril 2012 à 19 heures 30 minutes, il est 21 heures 40 minutes.

ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AVRIL 2012, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Renée Lessard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon
Absences motivées : Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Absence non-motivée : Monsieur Denis Bouchard

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert assiste à la rencontre.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

73-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
DE procéder à l'ouverture de la séance d'ajournement.
ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Présentation des états financiers 2011
- 4- Pacte Rural Association Chasse et Pêche
- 5- Pacte Rural Politique Familiale
- 6- Résolution pour la reddition de compte pour le MTQ
- 7- Rapport annuel bibliothèque
- 8- Loisirs Caisse de son, armoires
- 9- Évaluation des bâtiments
- 10- CLD Adhésion de Hector pour représenter la Municipalité
- 11- Varia a) Certificat de procédure d'enregistrement règlement 03-2012
- 12- Paroles aux contribuables
- 13- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

74-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :
Points 11- b) émission culturelle
c) réunion 5 mai 2012 – Lac à l'épaule
d) souper des forestiers

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011

M. Jean-Guy Deblois présente les états financiers 2011.

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011

75-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les états financiers de l'année 2011 qui ont été présentés par M. Jean-Guy Deblois, comptable, soient acceptés tels que présentés.
ADOPTÉE

PACTE RURAL ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement a étudié la demande de l'Association Chasse et Pêche Quatre-étoiles et recommande au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 30 000\$ pour le projet qui leur a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche Quatre-étoiles a un projet de rénovation de leur bâtiment ainsi que mettre à niveau l'installation septique de celui-ci;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent appuyer leur projet dans une certaine mesure, et selon les recommandations du Comité de développement;

76-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie le projet de rénovation de bâtiment et l'installation septique de l'Association Chasse et Pêche Quatre-étoiles;

QUE la Municipalité réserve un montant de 30 000\$ réparti sur 2 ans pour ce projet, soit 20,000.\$ pour l'année 2012; et la balance de 10 000\$ sera versée en 2013.

ADOPTÉE

PACTE RURAL POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement a étudié la demande du Comité des Loisirs et de la Politique Familiale et recommande au Conseil Municipal d'octroyer la somme demandée pour le projet qui leur a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de 26 500\$

77-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil désirent appuyer leur projet qui consiste à l'Aménagement d'un air de jeux et l'amélioration des équipements des Loisirs;

Que la Municipalité s'engage au financement du 20% de la part du milieu nécessaire à la réalisation du projet, et que la balance du projet soit assurée dans le cadre du pacte Rural;

Que Madame Lyse Audet, directrice générale, ou son adjointe Madame Linda Gilbert soit autorisée avec le Maire M. Hector Provençal à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds de développement de la ruralité des Etchemins

ADOPTÉE

RÉSOLUTION REDDITION COMPTE MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 326 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

78-04-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

RAPPORT ANNUEL BIBLIOTHÈQUE

LOISIRS CAISSE DE SON, ARMOIRES

79-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 650\$ est accordé pour faire une armoire pour entreposer les effets du comité des loisirs.

ADOPTÉE

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS

Madame Linda Gilbert demandera des prix pour faire évaluer nos bâtiments pour les couvertures de nos assurances et reviendra sur ce point à la réunion de mai.

CLD ADHÉSION

80-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Hector Provençal soit nommé pour représenter la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford à titre de membre du Centre Local de Développement des Etchemins.

ADOPTÉE

VARIA

Certificat de procédure d'enregistrement règlement 03-2012

**CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT**

« CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE
POUR LA VIDANGE DES BASSINS DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE LA
DISPOSITION DES BOUES »

- Le nombre de personnes habiles à voter était de 138, calculé selon le nombre d'unités desservies sur le réseau;
- le nombre de signatures requise de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 25;
- le nombre de demandes faites a été nul, donc aucune demande;
- par ce fait le règlement no 03-2012 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Je dépose donc ce certificat à la séance d'ajournement du conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford ce 16 avril 2012

Lyse Audet
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

Émission culturelle

81-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De faire l'inscription pour une participation à l'émission culturelle à la mi-juillet.

ADOPTÉE

PAROLE AUX CONTRIBUABLES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

82-04-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE cette assemblée soit close, il est 20 heures 50 minutes.
ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale